



académie  
Bordeaux



URISA



## CONVENTION ACADEMIQUE DE PARTENARIAT

Entre :

**L'Union Régionale des Ingénieurs et Scientifiques d'Aquitaine,**  
Association loi de 1901 fondée en 1944  
Domiciliée 99 rue Judaïque, 33000 Bordeaux  
Représentée par **Monsieur Philippe DELAVIER,**  
Agissant en qualité de Président,  
Ci-après dénommée « **URISA** »

D'une part,

ET

**L'académie de Bordeaux**  
Domiciliée 5 rue Joseph de Carayon Latour, CS81499, 33060 Bordeaux cedex  
Représenté par **Monsieur Olivier DUGRIP,**  
Agissant en qualité de Recteur de la région académique Nouvelle Aquitaine, Recteur  
de l'académie de Bordeaux, Chancelier des universités d'Aquitaine,  
Ci-après dénommée « **académie de Bordeaux** »

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

## **PREAMBULE**

Ces dernières années, une diminution régulière du nombre d'élèves du secondaire qui optent pour une filière scientifique et/ou technologique au niveau national et régional est constatée.

La conférence des directeurs d'écoles françaises d'ingénieurs dont le principal enjeu est la formation d'ingénieurs en nombre suffisant pour répondre aux besoins de notre économie nationale, tire elle-même la sonnette d'alarme :

- 32 000 étudiants sont actuellement diplômés chaque année,
- les besoins de notre pays restent supérieurs et se situent autour de 42 000 par an.

Il est donc urgent d'augmenter le vivier des candidats à de telles études en améliorant notamment la connaissance des prescripteurs, parents et enseignants, sur la diversité de ces filières et de leurs métiers.

Le diplôme d'Ingénieur conduit à une multitude de métiers. Il est donc important d'informer sur la variété des débouchés et de convaincre parents et élèves de l'intérêt de ces formations.

Il faut donc accompagner les jeunes à « oser » les sciences, aller à leur rencontre pour les informer, leur présenter les métiers, notamment les plus porteurs, ceux qui évoluent au rythme de l'émergence des nouvelles technologies et qui faciliteront l'accès rapide à l'emploi. Tel est l'enjeu principal de cette convention.

## **Article 1 : OBJET**

- l'académie de Bordeaux coordonne actuellement diverses actions visant à sensibiliser collégiens et lycéens au monde de l'entreprise afin de rapprocher les industriels et les acteurs économiques du monde éducatif, notamment par l'action des Ingénieurs Pour l'Ecole (IPE).
- L'URIS en tant que Délégation Régionale d'Ingénieurs et Scientifiques de France relaye sur l'Aquitaine tout un programme de Promotion des Métiers de l'Ingénieur et du Scientifique (désigné par PMIS), basé sur des interventions d'ingénieurs, d'élèves-ingénieurs et de scientifiques directement dans les collèges et lycées ainsi que lors de manifestations, de salons et de forums.

## Article 2 : OBJECTIFS DE LA CONVENTION

- Contribuer à une meilleure orientation des élèves vers les filières scientifiques et les métiers de l'ingénieur en améliorant leur connaissance de ces filières et de ces métiers.
- Réaliser des présentations à partir de témoignages concrets d'ingénieurs et de scientifiques, d'étudiants d'écoles et d'universités d'Aquitaine.
- Apporter des témoignages de professionnels afin de susciter des vocations auprès de jeunes dans leur choix d'orientation en favorisant la diversité.

Les objectifs ciblés visent à renforcer les actions actuellement menées.

## Article 3 : DEFINITION DES MISSIONS

### 3.1 : missions de l'URISA

- Préparer un programme d'information auprès des chefs d'établissements, des enseignants et des conseillers d'orientation.
- Organiser, sur le territoire de l'Académie de Bordeaux, des interventions dans les établissements d'enseignement secondaire, collèges et lycées, lors d'évènements planifiés tels que forums métiers, forums des formations, journées portes ouvertes, conférences, tables-ronde, ateliers de projet technique, visites accompagnées de laboratoires, de centres de recherche ou d'entreprises de service ou industrielles, visites techniques commentées d'ouvrages d'art, toutes manifestations d'orientation, etc...
- Assurer la préparation et la recherche des intervenants les plus appropriés à la demande (parmi ses membres), l'animation des séances, la mise à disposition des supports de présentation et l'évaluation des séances.
- Prendre en charge les frais liés à l'animation des interventions.
- Faciliter l'accès aux périodes de formations en milieu professionnel et/ou aux séquences d'observation.

### 3.2 : missions de l'académie de Bordeaux

- Diffuser la présente convention à l'ensemble des établissements de l'académie.
- Assurer la diffusion annuelle, auprès de l'ensemble des établissements de l'académie, d'un mail de présentation des propositions de l'URISA (voir annexe 2).
- Mettre à disposition des intervenants URISA un vidéo projecteur, un écran et une salle pour faciliter les interventions réalisées dans le cadre de la présente convention.

- Faciliter la participation des bénévoles de l'URISA au sein des Comités Locaux École Entreprise (CLEE) de l'académie de Bordeaux pour les actions entrant dans le cadre de la présente convention.

### **3.3 : missions communes**

- L'URISA et les Ingénieurs Pour l'Ecole (IPE) échangent sur leurs interventions respectives dans le but d'optimiser la couverture du territoire de façon concertée, notamment dans les zones éloignées du territoire.

## **Article 4 : MISE EN ŒUVRE ET DIFFUSION DE LA CONVENTION**

La mise en œuvre et le suivi de la présente convention seront assurés par un Comité de Pilotage, constitué dès l'entrée en vigueur de la convention et composé des représentants des deux parties ainsi que de personnes qualifiées.

La fréquence des comités de pilotages est semestrielle, le premier comité ayant lieu avant les vacances de Noël et le second avant la fin de l'année scolaire.

Les Correspondants à contacter pour ce qui concerne le contenu et la mise en œuvre de cette convention sont :

**Pour l'académie de Bordeaux** : L'inspecteur référent : IA-IPR (Inspecteur d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régional) pour les Sciences et Techniques de l'Ingénieur,

**Pour l'URISA** : Le président et l'administrateur de l'URISA, responsable régional du Pôle PMIS

**ET l'ingénieur pour l'école (IPE)** en charge de cette convention.

Les représentants sont désignés nominativement dans l'annexe jointe à la présente convention

Les actions pourront être initiées par l'URISA qui pourra contacter directement les établissements scolaires ou par les établissements scolaires qui pourront solliciter des interventions auprès de l'URISA.

Un bilan des actions réalisées dans le cadre de cette convention est établi annuellement par l'URISA et proposé aux membres du comité de pilotage. Un programme prévisionnel pour l'année à venir peut-être joint à ce bilan annuel.

## **Article 5 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à la date de signature. Elle est conclue pour une durée de 3 ans et renouvelable par avenant signé par les deux parties un mois avant son terme.

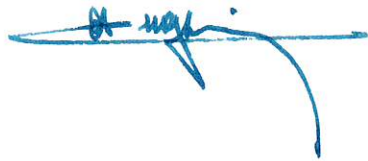
## Article 6 : MODIFICATION - RESILIATION

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant après accord des deux parties.

Elle peut être dénoncée à la demande de l'une ou l'autre des parties avec un préavis de trois mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Bordeaux, le 12 FEV. 2019

En deux exemplaires originaux.



**Olivier DUGRIP**

Recteur de la région académique  
Nouvelle Aquitaine  
Recteur de l'académie de Bordeaux  
Chancelier des universités d'Aquitaine

**Philippe DELAVIER**

Président de l'URISA



-----URISA-----  
Union régionale des ingénieurs  
et des scientifiques d'Aquitaine  
99 rue de Judaique  
33000 BORDEAUX  
Tel: 05 56 93 00 00  
Siret : 78184972400039



## Annexe 1

L'IA-IPR (Inspecteur d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régional) pour les Sciences et Techniques de l'Ingénieur est monsieur Patrick COHEN ([patrick.cohen@ac-bordeaux.fr](mailto:patrick.cohen@ac-bordeaux.fr)).

Les représentants de l'URISA sont : monsieur Philippe DELAVIER, président (05.56.93.00.00, [president@urisa.fr](mailto:president@urisa.fr)) et monsieur Olivier MARTY, administrateur et responsable régional du Pôle PMIS (06.64.84.66.55, [pmis@urisa.fr](mailto:pmis@urisa.fr)).

L'Ingénieur Pour l'Ecole (IPE) en charge de cette convention est : madame Caroline VALADE-ESCANDE ([caroline.valade@ac-bordeaux.fr](mailto:caroline.valade@ac-bordeaux.fr) ou [valade.ipe@gmail.com](mailto:valade.ipe@gmail.com)).



académie  
Bordeaux



## Annexe 2

URISA :

**Présentation des métiers de l'ingénieur et du scientifique**

## L'URISA : Présentation des METIERS de l'INGENIEUR et du SCIENTIFIQUE aux LYCEENS et aux COLLEGIENS

En Aquitaine, l'URISA (Union Régionale des INGENIEURS et des SCIENTIFIQUES d'Aquitaine) délégataire d'IESF pour la région Aquitaine (Ingénieurs Et Scientifiques de France) mène auprès des Collégiens et Lycéens, filles et garçons, une campagne d'information sur les métiers d'ingénieur et de scientifique en collaboration avec le rectorat de l'Académie de Bordeaux.

En réponse à une demande croissante des parents d'élèves et des institutions, ce programme appelé PMIS (Promotion des Métiers de l'Ingénieur et du Scientifique) devient prioritaire au fil des ans.

L'enjeu est de faire connaître et apprécier ces métiers techniques et technologiques afin de découvrir leur diversité et leurs débouchés en termes d'emplois, et d'aider les jeunes dans leur choix d'orientation en leur présentant les nombreuses filières de formation conduisant à ces métiers.

Cette action se développe grâce à l'intervention des ingénieurs et des scientifiques, adhérents de l'URISA, bénévoles et volontaires, qui témoignent de leur expérience professionnelle avec passion auprès des Collégiens et des Lycéens en formulant des réponses concrètes à leurs questions et à leurs préoccupations.

### INTERVENTIONS de l'URISA

L'URISA intervient sous différentes formes :

**Présentation interactive en classe** au cours de laquelle un ingénieur ou un scientifique parle des métiers et des formations associées puis instaure un dialogue avec les élèves aussi bien sur les études et les filières de formation que sur les domaines d'activité, le travail au quotidien et les différentes missions accomplies, ainsi que les compétences et les savoir-être attendus pour exercer de tels métiers.

Participation à des **forums métiers** ou des **carrefours métiers**, organisés au sein d'un établissement scolaire avec des présentations à des groupes restreints ou des échanges individualisés qui facilitent le dialogue.



Participation à des **salons spécialisés** ouverts au public (type AQUITEC) dans lesquels des ingénieurs et des scientifiques répondent aux questions des visiteurs qui se présentent au stand d'information dédié URISA. Collégiens, lycéens, enseignants et parents d'élèves y formulent des demandes spécifiques sur les thèmes de l'orientation, la formation, l'emploi et les métiers.

Participation à des **ateliers de type projet technique**. Dans le cadre du parcours Avenir, un intervenant ingénieur ou scientifique peut, en coordination avec le professeur, assister un groupe ou une classe sur une activité organisée en projet. C'est l'occasion de faire connaître aux élèves les réalités du métier d'ingénieur ou de scientifique.

Organisation de **visites de laboratoires, de centres de recherche ou d'entreprises dans le secteur des services ou en milieu industriel** dans le but de faire découvrir aux élèves et aux enseignants un domaine lié au projet Avenir ou présentant un intérêt pédagogique particulier.

Organisation de **visites technique d'ouvrages d'art** à destination des élèves et professeurs afin de présenter la richesse des technologies et sciences de l'ingénieur déployées lors de leur étude, construction, exploitation, maintenance ou maintien en conditions opérationnelles.

## **Vous souhaitez une intervention de l'URISA...**

Vous êtes Proviseur, ou Principal, Enseignant, Conseiller d'orientation ou équivalent, vous représentez une association de parents d'élèves.

Nous sommes à votre disposition pour participer bénévolement à des rencontres avec vos élèves fonction de leurs horaires et de leurs disponibilités.

Formulez-nous votre **DEMANDE** d'intervention par mail en mentionnant les coordonnées de l'établissement concerné et du correspondant chargé de définir le contenu de l'intervention, la date prévisionnelle et les horaires souhaités.

**Adressez votre mail à Olivier MARTY, Responsable PMIS à l'URISA**, avec copie à l'adresse de la PMIS et au secrétariat de l'URISA :

- A : [marty.olivier@gmail.com](mailto:marty.olivier@gmail.com)
- CC : [pmis@urisa.fr](mailto:pmis@urisa.fr), [urisa@urisa.fr](mailto:urisa@urisa.fr)

Vous pouvez également prendre contact directement avec lui au **06 64 84 66 55**

**L'URISA confirmera la prise en compte de votre demande et vous aidera à définir le mode d'intervention le plus approprié à vos besoins.**

